

## ***PROCES-VERBAL du Conseil Administratif du Centre d'Action Sociale de la commune de Mexy***

Date de convocation : 8 décembre 2022

L'an Deux Mille Vingt Deux, le quinze décembre à 17h00, le Conseil administratif du Centre d'Action Sociale de la Commune de Mexy, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de M. Noël BELLI, Vice- Président.

### *Présents :*

- Mme MORREALE Sophie
- Mme Bernadette MUTH
- Mme Maria PIETREZYKOWSKI
- Mme Christelle TEKRANE
- M Noël BELLI
- M Éric MARTINEZ

### *Excusés et représentés :*

- Mme Amandine SCHLIENGER-MORETTI représentée par M BELLI Noël.
- Mme Céline RACADOT représentée par Mme MUTH Bernadette.

### *Excusées:*

- Mme Danielle GUILLAUME
- Mme Françoise SALVI
- M Frédéric WILMIN

Les membres présents physiquement constituent le quorum nécessaire aux délibérations.

### *Ordre du jour de la séance.*

- ❖ Bon alimentaire – Dossier BA 2022-05
- ❖ Aide financière – Dossier AF 2022-12
- ❖ Mesures de délestage électrique
- ❖ Questions diverses

Il est donné lecture du procès-verbal de la dernière réunion de conseil en date du 10 novembre 2022. Le procès-verbal n'apporte aucune remarque et est adopté.

### *Point 1 : Bon Alimentaire – Dossier 2022-05 – Délibération n°2022-24*

Une personne est en situation précaire et détresse psychologique domicilié à Mexy (dossier 2022-05). Hospitalisée en urgence, une demande de bon alimentaire a été faite pour accompagner la personne au moment de sa sortie de l'hôpital.

Une demande est formulée pour un bon alimentaire d'un montant de 55,74€.

Après étude de cette demande et délibération, les membres présents décident à la majorité d'octroyer un bon d'achat alimentaire à ce couple d'un montant de 55,74 euros (cinquante-cinq euros et soixante-quatorze euros).

### *Point 2 : Aide financière – Dossier AF 2022-12 – Délibération n° 2022-25*

Une personne est en situation précaire et détresse psychologique domicilié à Mexy. Hospitalisée en urgence, il a été constaté que son domicile n'était pas chauffé. Afin d'accompagner sa sortie et son retour au domicile, une demande d'achat de radiateur électrique d'un montant de 152,60€ est donc formulée.

Après étude de cette demande et délibération, les membres présents décident à la majorité d'octroyer une aide financière pour le paiement de la facture du Brico Dépôt pour un montant de 152,60 euros (cent cinquante-deux euros et soixante centimes)

### *Point 3 : Mesures de délestage électrique.*

La préfecture de Meurthe-et-Moselle a présenté une circulaire concernant les mesures de délestages électrique programmé.

Le contexte de crise énergétiques conduit le Gouvernement à mettre en œuvre des mesures pour garantir cet hiver l'équilibre entre production et consommation d'électricité en France métropolitaine.

Un plan de nationale de délestage :

**Si une coupure a lieu** : Des communications Enedis et de la préfecture seront mises en place pour cibler les zones de délestages. Les zones seront communiquées à **17h00** la veille de la coupure. Elles seront organisées par quartiers dans les villes et les villages sur des îlots d'environ 2 000 habitants). La plage horaire sera de **8h à 12h** et de **18h à 20h**.

Le public concerné pour le CCAS.

**Concernant les patients vulnérables à haut risque vital**, ils sont déjà identifiés par l'ARS. Une communication est prévue sur le prochain bulletin municipal pour connaître ces personnes (en cas de coupure prolongée).

**Concernant le registre des personnes fragiles**, la préfecture nous demande de s'assurer que ces personnes ont connaissance des coupures s'il y a lieu.

*Point 4 : Questions diverses.*

Le Solidaribus :

Par manque de subvention, le Secours Populaire a annoncé l'arrêt du Solidaribus.

Le plan Grand froid :

La préfecture de la Meurthe-et-Moselle nous a annoncé le déclenchement du niveau 1.

Plateforme Oxygène Répit 54 :

M. Éric MARTINEZ nous informe de la mise en place de la plateforme Oxygène 54 Répit.

Elle permet de lutter contre l'épuisement des aidants des personnes en situation de handicap en leur apportant des ressources adaptées en proximité et selon leurs besoins.

Fin de séance 17h30.